C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

No. Cour : 400-11-006699-226
No. dossier : 0000579-2022-QC

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)
Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies

Dans l'affaire de l'arrangement de :

RELANCE D.P. INC. et **9298-9524 QUÉBEC INC.**, corporations légalement constituées ayant respectivement leurs sièges sociaux au 1340, rue Notre-Dame Est, en les ville et district de Trois-Rivières, province de Québec, G8T 4J3

(ci-après les « **Débiteurs** »)

AVIS DE DÉPÔT DES PREUVES DE RÉCLAMATION : RELANCE D.P. ET AL.

En vertu de l'Ordonnance rendue par la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) (le « **Tribunal** ») le 17 août 2022, avis est par les présentes donné que tout Créancier ayant une réclamation contre les Débiteurs est enjoint de produire un formulaire de Preuve de Réclamation, avec les documents de support, auprès du Contrôleur dans un délai de quarante-cinq (45) jours de cet avis.

De plus amples renseignements et des formulaires de Preuve de Réclamation peuvent être obtenus en communiquant avec le Contrôleur, par écrit, par la poste, télécopieur ou courriel, aux coordonnées fournies ci-après, ou par le site Internet du Contrôleur : **https://syndics.mallette.ca/dossier-public/relance-d-p-inc/**

Les Créanciers doivent produire leurs Preuves de Réclamation auprès du Contrôleur par la poste, messagerie, télécopieur ou courriel, et s'assurer que lesdites Preuves de Réclamation sont effectivement reçues par le Contrôleur à l'adresse suivante :

M. Éric Pronovost, CPA, CIRP
MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
Contrôleur
3075, chemin des Quatre-Bourgeois
Bureau 200
Québec (Québec) G1W 5C4

Avec copie à :

Me Matthew Maloley / Me Audréanne Noël
DE GRANDPRÉ CHAIT S.E.N.C.R.L.
Avocats pour le Contrôleur
800, boulevard René-Lévesque Ouest
26e étage
Montréal (Québec) H3B 1X9
Courriels : mmaloley@dgchait.com / anoel@dgchait.com

Ainsi qu'à :

Me François Daigle
DAIGLE & MATTE, AVOCATS FISCALISTES INC.
Avocats pour les Débiteurs
466A Rue Bonaventure
Trois-Rivières (Québec) G9A 2B4
Courriel :fdaigle@dmdroit.com

Daté à Québec, le 12e jour de décembre 2022

Mallette Syndics et Gestionnaires Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité
en sa qualité de Contrôleur nommé par le Tribunal
dans l'affaire de l'arrangement de Relance D.P. Inc. et 9298-9524 Québec Inc.